

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013  
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05  
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05  
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude  
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25  
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux -  
Fourniture, pose et raccordement des locaux - BAT 302 -  
Marché négocié - Autorisation de signer**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009, arrêté le dossier définitif du projet d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway. Ce projet comprend :

- les extensions des lignes A, B et C ;
- la construction du Tram-train du Médoc.

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de la réalisation des extensions de tramway de la CUB.

Le marché de bâtiments modulaires BAT302 regroupe la fourniture, la pose et le raccordement de locaux modulaires d'exploitation et locaux modulaires gardiens.

Le marché est à prix forfaitaire. Le marché comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Les travaux de la tranche ferme concernent cinq locaux d'exploitation et cinq locaux gardiens.

Locaux d'exploitation :

- Extension MERIGNAC : Les Pins,
- Extension BEGLES : Terre Sud,

- Extension PESSAC : Alouette,
- Ligne A : Cenon gare,
- Ligne C : Carle Vernet.

Locaux gardien :

- Extension MERIGNAC : Les Pins, Magudas,
- Extension BEGLES : Dorat,
- Extension PESSAC : Cité des métiers, Gare de Pessac Alouette.

Les travaux de la tranche conditionnelle concernent un local d'exploitation. Ce local d'exploitation serait implanté à proximité de la station Parc des Expositions.

Les prestations à réaliser par le titulaire comprennent :

- La fabrication des équipements ;
- L'amenée des équipements sur le site ;
- L'installation de chantier dans le cadre et sur les sites des prestations de pose et raccordement, le déchargement et la pose des équipements ;
- Les branchements nécessaires au bon fonctionnement des équipements (eaux, électricité, etc.) ;
- Les essais de l'installation électrique et sanitaire des équipements ;
- Le nettoyage intérieur et des abords des équipements.

### **Procédure marchés publics :**

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice.

Le présent marché a donc été passé selon une procédure négociée soumis notamment aux dispositions des articles 165 et 166 du Code des Marchés Publics ainsi qu'à l'article 72 du Code des Marchés Publics puisqu'il comporte une tranche conditionnelle.

### **Déroulement de la procédure et montant du marché :**

La consultation a été adressée à la publication le 7 mars 2013, pour une remise des candidatures fixée au 2 avril 2013.

Deux candidatures ont été reçues. Le 3 juin 2013, le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été envoyé aux deux candidats agréés, pour une remise d'offre fixée au 12 juillet 2013.

Suite à la réception des deux offres et à leur analyse, des négociations écrites ont été menées entre septembre et fin octobre 2013 avec les deux candidats. Ces négociations ont conduit à la remise d'une deuxième puis d'une troisième offre de la part de chacun des candidats. Les négociations ont porté sur les prix et les aspects techniques, et ont permis d'intégrer au cahier des charges la prise en compte de la récente réglementation thermique applicable aux bâtiments (dite "RT 2012").

Le 27 novembre 2013, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché correspondant à la société FAYAT TP, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des exigences de la CUB figurant dans le dossier de consultation, pour un montant de 587 772,67 € HT soit 702 976,11 € TTC.

### **Durée du marché :**

Le délai d'exécution du marché est de 13 mois à compter de l'ordre de service lançant la période de préparation, hors délais de garanties précisés dans le marché.

Le délai d'exécution des prestations de la tranche ferme se décompose comme suit :

- 4 mois de période de préparation,
- 9 mois d'exécution des prestations.

Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle se décompose comme suit :

- 1 mois de période de préparation,
- 2,5 mois d'exécution des prestations.

### **Modalités de financement :**

Son financement est assuré par le Budget annexe Transports, exercices 2014 et suivants, chapitre 23, article 238, CRB KD00, Programme 31P121 Extension lignes ABC (opération 31P121O008).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code des marchés publics, et notamment ses articles 165 et 166,

**VU** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 27 novembre 2013 attribuant le marché ayant pour objet la fourniture, la pose et le raccordement de locaux modulaires d'exploitation et locaux modulaires gardiens de la troisième phase du tramway de Bordeaux (dit « BAT 302 »), à la société FAYAT TP pour un montant de 587 772,67 € HT soit 702 976,11 € TTC.

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** dans le cadre de la 3<sup>e</sup> phase des travaux du tramway, il convient de réaliser la fourniture, la pose et le raccordement de locaux modulaires d'exploitation et locaux modulaires gardiens,

**CONSIDERANT QUE**, par sa décision du 27 novembre 2013, la commission d'appel d'offres a attribué à la société FAYAT TP le marché ayant pour objet la fourniture, la pose et le raccordement de locaux modulaires d'exploitation et locaux modulaires gardiens de la troisième phase du tramway de Bordeaux BAT302 pour un montant de 587 772,67 € HT soit 702 976,11 € TTC,

### **DECIDE**

**Article 1 :** Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché ayant pour objet la fourniture, la pose et le raccordement de locaux modulaires d'exploitation et locaux modulaires gardiens de la troisième phase du tramway de Bordeaux dit « BAT 302 », avec la société FAYAT TP pour un montant de 587 772,67 € HT soit 702 976,11 € TTC.

**Article 2** : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Transports, sur les crédits spécifiques du tramway, Exercices 2014 et suivants, Chapitre 23 – Article 238 – CRB KD00 – Programme 31P121 Extension lignes ABC (opération 31P121O008).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2014

M. GÉRARD CHAUSSET